

Livret d'accueil PSH

Table des matières

1. LE DISPOSITIF D'ACCUEIL EN SITUATION DE HANDICAP.....	2
1.1. Le handicap.....	2
1.2. La reconnaissance du handicap.....	3
1.3. L'accompagnant : le rôle du référent handicap.....	3
2. LA FORMATION.....	4
2.1 Parler de son handicap.....	4
2.2 adapter la formation.....	4
2.3 organiser la formation suivie.....	5
3. LE RÉSEAU DE PROFESSIONNELS.....	6

Introduction

Orisha Ginkoia accompagne ses clients dans la maîtrise de son logiciel de gestion d'un magasin. L'ensemble des métiers en magasin est couvert par nos formations, du dirigeant ou directeur magasin aux acheteurs(ses), hôte(sse) de caisse, réceptionnaire et comptable.

Après qualification de vos besoins et de vos objectifs, nos équipes élaborent avec vous un programme de formation adapté par métier.

Ces formations sont dispensées par nos consultants formateurs(trices). Grâce à leurs expériences professionnelles des métiers du commerce, ils maîtrisent parfaitement les enjeux de votre métier et suivent des cycles de formation aux solutions Orisha Ginkoia pour mieux vous accompagner.

Nos formations sont en présentiel dans votre magasin ou à distance, elles s'étendent d'1 heure à 12h30 selon les modules.

1 – Le dispositif d'accueil en situation de handicap

1.1 Le Handicap

Dans son article 2, la loi du 11 février 2005 nous propose la définition du handicap suivante :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.»

Les situations de handicap sont très variées et se classent en plusieurs catégories :



1.2 La reconnaissance du handicap

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir du document officiel attestant de votre situation de Handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

[Comment obtenir la reconnaissance de votre handicap ? | Agefiph](#)

1.3 L'accompagnant : le rôle du référent handicap

Vous disposez au sein d'Orisha Ginkoia d'un référent Handicap.

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs :

- équipe administrative
- équipe pédagogique

Il est votre interlocuteur privilégié dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions, sur le principe d'équité.

2 – La formation

L'accompagnement se fait en 3 étapes :

- parler de son Handicap
- adapter la formation
- organiser la formation suivie

2.1 Parler de son handicap

Parler de son handicap le plus en amont de la formation permet au référent handicap d'amorcer les démarches nécessaires.

Vous pouvez nous faire part de votre handicap dès que vous vous inscrivez à l'une de nos formations

- lien procédure de personnalisation :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScWYvbOFMcMq86af4IZTS2OINRnBERXt-eE-CxZ3FZJI8al8w/viewform?usp=pp_url

ou en contactant directement le référent :

Magalie Bérenger : m.berenger@orisha.com ou 04. 50 .53.87..53

2.2 Adapter la formation

En fonction de votre situation, les aménagements peuvent varier.

Les types d'adaptations pédagogiques pouvant être mis en place :

- le rythme : adaptation, aménagement du temps sur la journée, la semaine, besoin de pause, gestion des absences...
- le contenu, support, méthodologie, outils : accessibilité , choix des méthodes adaptées aux capacités des stagiaires
- intervention d'un tiers (par exemple langage des signes), aménagement techniques
- Accessibilité des locaux (location de salle adaptée si besoin)

2.3 Organiser la formation suivie

Tout au long de votre formation, le référent Handicap reste à votre écoute ainsi que toute l'équipe pédagogique, si vous en ressentez le besoin.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmettra pas les informations vous concernant sans votre accord.

3 – Le réseau de professionnels



- L'Agefiph

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion de toutes les personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail, soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées. Grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises. Enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation.

[.Visitez le site de l'Agefiph](#)



- [Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion](#)

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion prépare et met en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle, du dialogue social et de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Au sein du ministère du Travail, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) assure la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle.

[Visitez le site du ministère du Travail](#)

Vous trouverez des informations sur le site du Service Public : mon parcours Handicap.

[Mon Parcours Handicap](#)



- Cheops

Créé en 2014, de la fusion des deux réseaux Unith et Ohé Prométhée, et rejoint par des Cap emploi non affiliés, Cheops, le Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés, représente les Cap emploi auprès des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des partenaires sociaux.

Cheops s'appuie sur un socle de valeurs associatives et entrepreneuriales de type réseau.

[Visitez le site de Cheops](#)



- Cap emploi

Opérateurs du Service public de l'emploi, les 98 Cap emploi sont des organismes de placement spécialisés (OPS). En charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées, ils s'adressent aux personnes handicapées en recherche d'emploi, aux salariés, travailleurs indépendants et agents publics qui souhaitent engager une reconversion professionnelle. Ils leur apportent aides et conseils personnalisés à toutes les étapes du parcours professionnel (définition d'un projet professionnel, mobilisation des aides financières, formation, recherche d'emploi, proposition d'offres d'emploi, intégration, suivi dans l'entreprise et maintien dans l'emploi).

Présents dans chaque département, les conseillers du réseau Cap emploi s'adressent également aux employeurs privés ou publics, quel que soit l'effectif de l'entreprise. Ils leur apportent gratuitement aides et conseils pour le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi de collaborateurs handicapés.

Depuis le 1er janvier 2018, les missions des OPS ont été élargies au maintien dans l'emploi.

<https://www.capemploi.info/>



- France Travail

Garantir un accompagnement et des services encore plus adaptés aux besoins des personnes sans emploi et des entreprises qui recrutent sur l'ensemble du territoire, grâce à une coopération renforcée avec l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Ce changement de nom marque une première étape vers la mise en place progressive d'un accompagnement renouvelé aussi bien pour les personnes en recherche d'emploi que pour les entreprises. Cet accompagnement renouvelé est le résultat de consultations larges menées auprès des demandeurs d'emploi, des employeurs et des professionnels de l'accompagnement. Il se traduira par la mise à disposition de nouveaux services co-construits avec nos partenaires, acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion, pour favoriser le retour à l'emploi de tous et faciliter les recrutements.

[Visitez le site de Pôle emploi](#)



- Apec

L'Apec (Association pour l'emploi des cadres) est une association paritaire. Elle aide les entreprises, en particulier les TPE-PME, à recruter les compétences cadres nécessaires à

leur développement et ce, sur l'ensemble des territoires. Grâce à sa connaissance des réalités des bassins d'emploi, elle accompagne les cadres et les jeunes diplômés dans leurs projets d'évolution professionnelle et les met en relation avec les entreprises pour un recrutement réussi. L'ensemble de ses actions rend plus transparent et plus fluide le marché de l'emploi cadre au bénéfice de tous. À ce titre, elle remplit pleinement ses missions d'intérêt économique et social inscrites dans son mandat de service public. L'Apec est opérateur national du conseil en évolution professionnelle (CÉP).

[Visitez le site de l'Apec](#)



- Fiphfp

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (Fiphfp), mis en place depuis le 1er janvier 2006, perçoit la contribution annuelle de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés des établissements de la fonction publique d'État, Territoriale et Hospitalière.. Les contributions sont utilisées pour financer des actions ou projets engagés par tout employeur public en faveur de la personne handicapée pour une meilleure insertion professionnelle.

[Visitez le site du Fiphfp](#)



- Onisep

L'Onisep est un opérateur public qui relève du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il informe les familles sur les formations et les métiers via ses productions numériques et imprimées et ses services. Il fournit des ressources et des outils aux équipes éducatives qui aident les jeunes dans leur démarche d'orientation. Il accompagne les politiques publiques (handicap, égalité des chances...).

[Visitez le site de l'Onisep](#)



CURIOSITÉ ATTISÉE ?

POUR NOUS CONTACTER, PLUSIEURS SOLUTIONS

- La plus digitale :    - [LE BLOG](#)
- La plus classique : 04 50 53 87 53 ou 04 50 53 87 54 (Support)
- La plus sportive : 910 rue des Prés Moulin 74190 Passy